



Janvier 2025

FO COM \ LA POSTE
DSEM



APPEL À LA GRÈVE POUR LES AGENTS DES ATM LE 07 JANVIER 2025

QUAND « ÉCONOMIES » SIGNIFIENT AUGMENTATION DES DÉPENSES
ET DÉTÉRIORATION DE LA QVT DES AGENTS

Résumé des faits : depuis que FO Com a réussi à contrer la Direction dans son projet d'économies et a permis que tous les agents puissent bénéficier d'IEV et de Titres-Restaurant sur un même mois (et pas sur un même jour - Règle RH Groupe), la Direction de la DSEM, pour éviter ce surcoût, s'entête et interprète les textes pour arriver à ses fins.

En interprétant unilatéralement le mot « Agglomérations » présent dans les textes par « Unités Urbaines », l'objectif a été de faire en sorte qu'elles soient les plus grandes possibles, afin que les agents ne soient plus considérés en « déplacement » et ne bénéficient plus d'IEV. Ils sont de fait soumis à la Politique de Restauration (accès à un RIE, ou pouvant obtenir les Titres-Restaurants).

Face à notre contestation, la Direction a dit mener une expérimentation de 3 mois (jusqu'à fin janvier 2025). Les alertes, les mouvements de grèves et les contestations sont déjà très nombreuses sur le territoire, car la réalité du terrain rattrape la volonté de faire des économies !

Chaque semaine, les DPS et/ou les DTSI tentent des ajustements face à cette réalité, mais rien ne va !

- Les Unités Urbaines sont parfois immenses (Lille, Lyon, Toulouse...) et l'ATM n'est pas centrée : il devient absurde d'obtenir un IEV pour un déplacement à 10min de l'ATM, quand il n'y en a pas pour un déplacement à l'opposé, à 45min de route ! Et cela crée des inégalités de traitement !
- La Direction veut croire que les encadrants peuvent prévoir les tournées pour un retour à l'ATM le midi (12-12) : dans les faits, les interventions s'ajustent en cours de journée, rien n'est véritablement prévisible.
- Certains DPS/DTSI ne veulent pas que les agents reviennent manger à l'ATM quand ils sont trop loin ! C'est pourtant la règle, si on leur refuse un IEV.

LE CONSEIL FO COM

DEMANDEZ (par écrit) AVANT DE PARTIR EN INTERVENTION SI ON VOUS ACCORDE UN IEV, SINON, REVENEZ MANGER A L'ATM (ou chez vous) avec votre Titre-restaurant.

- D'autres ont compris qu'ils ne pouvaient pas leur interdire de revenir, alors on tente de leur faire faire les trajets sur le temps de pause : c'est illégal, il s'agit de travail dissimulé !
- Las, certains agents finissent par manger dans leur voiture, ce qui est strictement interdit ! La DSEM DOIT fournir un lieu de restauration convenables à ses agents, sans entraver le temps de pause méridien.

- Les encadrants déjà sous l'eau en terme de charge de travail se voient affublés de tâches supplémentaires, qui devraient incomber aux CSRH !

Au final : sur les grandes agglomérations les temps de trajets pour la pause méridienne augmentent drastiquement, d'où surcoûts d'essence, d'autoroute, etc. Et plus grave, cela augmente la fatigue et les risques pour les agents.

FO COM RAPPELE QUE LE BO DE 1995 EST TOUJOURS VALABLE, ET QUE CELUI-CI, DANS SON ARTICLE 3-3-2 INDIQUE QU'UNE NÉGOCIATION DOIT ÊTRE FAITE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES, MAIS ÉGALEMENT QUE LA DIRECTION A LE POUVOIR DE DÉFINIR DES TEMPS DE TRAJETS EXCESSIFS POUR ACCORDER DES IEV. DES EXCEPTIONS SONT DÉJÀ CRÉÉES POUR DES CHANTIERS (CLS/TLS/PST...), POURQUOI NE PAS GÉNÉRALISER ?

ART.3-3-2 BO 1995

Après négociation locale avec les organisations professionnelles, chaque directeur appréciera les particularités locales (transport, temps de trajet...) et définira les agglomérations et communes limitrophes pouvant constituer une seule et même résidence.

Toutefois, dans les grandes agglomérations ainsi définies, s'il apparaît que le temps de trajet est excessif (référence transport en commun par exemple), le directeur de La Poste pourra alors estimer qu'il y a déplacement et donc possibilité de remboursement des frais.

NOUS SOUHAITONS QUE CES EXPÉRIMENTATIONS CESSENT IMMÉDIATEMENT, DANS UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE, ET POUR LA SANTÉ DE SES AGENTS !

DEPUIS DES MOIS, FO COM EST DANS LA NÉGOCIATION ET PROPOSE DES SOLUTIONS QUI CONVIENDRAIENT À TOUS.

MALGRÉ CELA, L'OBSTINATION DE LA DIRECTION NOUS CONTRAINT À DÉPOSER UN PRÉAVIS DE GRÈVE, LE MARDI 7 JANVIER 2025.

C'EST GRÂCE À VOTRE MOBILISATION QUE NOUS ARRIVERONS À FAIRE BOUGER LES CHOSSES.

FO RESTE À VOS CÔTÉS. N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER !

DSEM : FOCOM.DSEM@GMAIL.COM

Vos représentants FOcom DSEM

MATHIEU MOREAU

Représentant du personnel au CSE

Délégué Syndical (DS) - Lyon -

Tél. 06 30 37 70 87

FRÉDÉRIC CUISANT

Représentant du personnel suppléant au CSE

Délégué Syndical (DS)

Tél. 06 72 27 26 44

MATHIEU HELBOIS

Représentant de proximité (RPX)

Zone Nord)

JEAN-PHILIPPE FONT

Représentant du personnel suppléant au

CSE et Représentant de proximité (RPX)

Zone Ile de France/DROM)

JOËLLE CLAVEL

Représentante de proximité (RPX)

Zone Sud-Est/Corse